

Troisième édition  
2000-04-01

AMENDEMENT 2  
2017-11

---

---

**Cigarettes — Détermination de la  
matière particulaire totale et de  
la matière particulaire anhydre et  
exempte de nicotine au moyen d'une  
machine à fumer analytique de routine**

**AMENDEMENT 2**

iTeh STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai)  
*Cigarettes — Determination of total and nicotine-free dry particulate  
matter using a routine analytical smoking machine*

**AMENDMENT 2**

[ISO 4387:2000/Amd 2:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/edde77c-46b5-4c2f-a675-4147f6d6b02f/iso-4387-2000-amd-2-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/edde77c-46b5-4c2f-a675-4147f6d6b02f/iso-4387-2000-amd-2-2017>



Numéro de référence  
ISO 4387:2000/Amd.2:2017(F)

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 4387:2000/Amd 2:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/eddde77c-46b5-4c2f-a675-4147f6d6b02f/iso-4387-2000-amd-2-2017)  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/eddde77c-46b5-4c2f-a675-4147f6d6b02f/iso-4387-2000-amd-2-2017>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401  
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland  
Tel. +41 22 749 01 11  
Fax +41 22 749 09 47  
copyright@iso.org  
www.iso.org

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [www.iso.org/avant-propos](http://www.iso.org/avant-propos).

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 126, *Tabac et produits du tabac*.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 4387:2000/Amd 2:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/edde77c-46b5-4c2f-a675-4147f6d6b02f/iso-4387-2000-amd-2-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/edde77c-46b5-4c2f-a675-4147f6d6b02f/iso-4387-2000-amd-2-2017>

# Cigarettes — Détermination de la matière particulaire totale et de la matière particulaire anhydre et exempte de nicotine au moyen d'une machine à fumer analytique de routine

## AMENDEMENT 2

### 7.6.3.4, deuxième alinéa

Remplacer l'alinéa par ce qui suit:

«Il est recommandé d'utiliser la solution de détergent spécifiée par le fournisseur du débitmètre à bulle de savon, comme indiqué dans le manuel correspondant.»

Supprimer la note de bas de page suivante:

«1) Le Teepol L est une marque de la société Shell. Cette information est donnée à l'intention des utilisateurs de la présente Norme internationale et ne signifie nullement que l'ISO approuve ou recommande l'emploi exclusif du produit ainsi désigné. Des produits équivalents peuvent être utilisés s'il est démontré qu'ils conduisent aux mêmes résultats.»

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 4387:2000/Amd 2:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/edde77c-46b5-4c2f-a675-4147f6d6b02f/iso-4387-2000-amd-2-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/edde77c-46b5-4c2f-a675-4147f6d6b02f/iso-4387-2000-amd-2-2017>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 4387:2000/Amd 2:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/edde77c-46b5-4c2f-a675-4147f6d6b02f/iso-4387-2000-amd-2-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/edde77c-46b5-4c2f-a675-4147f6d6b02f/iso-4387-2000-amd-2-2017>